

CERCLE SPORTIF MEINAU

Tout savoir sur le CSM, la gym féminine enfant et la gym adulte sur : <http://csmeinau.com>

SAISON 2022 / 2023

(Vu le nombre de réinscriptions et le nombre de places limité, nous sommes contraints d'établir des listes d'attente)

Section	Horaires	Née en	€ / an (1)(2)	Commentaires
Baby	MARDI 16h50 / 17h40	2019 - 2020	70	Présence d'un parent.
Mini-poussines	MERCREDI 09h15 / 10h10	2017 - 2018	90	Initiation à la gym. (Places limitées)
Poussines Loisir (Pas de compétitions)	MERCREDI 10h15 / 11h45	Débutantes 2013 à 2016	110	- Places limitées - Priorité aux réinscriptions. - Voir NOTA pour les débutantes. - Anciennes de la section quel que soit l'âge.
Poussines Compétition	LUNDI 16h45 / 19h MERCREDI 13h45 / 17h	2013 à 2016	155	- Réinscriptions. - Nouvelles venant d'un autre club maîtrisant au minimum le 3 ème degré. - Débutantes issues de la section Loisir avec fort potentiel détecté. - Mini-poussines à fort potentiel avéré l'année précédente.
Jeunesses	MERCREDI 17h / 20h	2009 à 2012	155	- <u>Pas de débutantes.</u> - Réinscriptions. - Nouvelles venant d'un autre club maîtrisant au minimum le 3 ème degré.
Aînées	VENDREDI 18h / 20h45	2008 et avant		

(1) Réduction de 20 € par enfant supplémentaire d'une même famille.

(2) La cotisation est annuelle. Elle ne peut être remboursée sauf accord exceptionnel du comité.

NOTA : Toute nouvelle poussine est inscrite dans cette section. Selon son potentiel, et le nombre de places disponibles, elle pourra intégrer la section "COMPETITION" à tout moment avec un supplément de cotisation au prorata des mois effectués dans la section. On passe de 1 cours le mercredi (110€) à 2 cours le lundi et le mercredi (155€). Cette place devenue vacante en section Loisir sera proposée à la première sur liste d'attente.

Formalités d'inscription obligatoires pour être autorisée à suivre les cours :

- Cotisation réglée en totalité ou en 3 fois maximum (voir modalités sur fiche de renseignements).
- Fiche de renseignements complétée et signée pour les modalités de paiement.
- Attestation de santé (le certificat médical n'est plus obligatoire).
- Une photo récente : petit format 3x3 cm maximum.